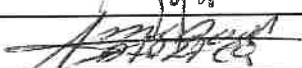
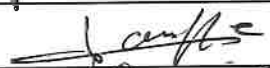
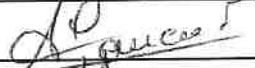


## CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE du 10 AVRIL 2025

## Feuille de présence

Signatures des membres

| NOM                        | EMARGEMENT                                                                            |
|----------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|
| FEUILLET GALABERT PATRICIA |    |
| BARBE GUILAINE             | procuration                                                                           |
| BIGOT JEAN JACQUES         |    |
| DARZACQ DOAT ANNE          |     |
| DARZACQ SANDRINE           | procuration                                                                           |
| DESJARDINS LIONEL          |     |
| GASPAROTTO ERIC            |                                                                                       |
| GAÜZERE HERVE              | procuration                                                                           |
| LACAMPAGNE ANDRE           |   |
| MANCIET ALINE              |  |
| MATHIEU JEAN MARIE         |   |
| MESTRES MICHELE            |   |
| PRIAM ANNIE                |  |
| SAINT LANNES CLAUDE        |  |
| TREMBLEY ARMENGOL CORINNE  | PROCURATION                                                                           |



Séance du 10 avril 2025

Le dix Avril 2025, à 18 h 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Patricia FEUILLET GALABERT, Maire

| NOMBRES DE MEMBRES |          |                              |
|--------------------|----------|------------------------------|
| En exercice        | Présents | Nombre de suffrages exprimés |
| 15                 | 10       | 14                           |
|                    |          | Pour : 14                    |
|                    |          | Contre : 0                   |
|                    |          | Abstentions : 0              |

**Etaient présents :**

FEUILLET GALABERT Patricia, MANCIET Aline, MATHIEU Jean Marie, MESTRES Michèle, BIGOT Jean Jacques, DARZACQ DOAT Anne, DESJARDINS Lionnel, LACAMPAGNE André, PRIAM Annie, SAINT LANNES Claude,

**Procuration(s) :**

Madame DARZACQ Sandrine à Madame DARZACQ DOAT Anne, Madame TREMBLEY ARMENGOL Corinne à Monsieur DESJARDINS Lionel, Madame BARBE Guylaine à Madame MESTRES Michèle, Monsieur GAUZERE Hervé à Madame FEUILLET GALABERT Patricia

|                        |
|------------------------|
| Date de la convocation |
| 01 avril 2025          |

**Etai(en)t absent(s) :**

Monsieur GASPAROTTO Éric

|                  |
|------------------|
| Date d'affichage |
| 01 avril 2025    |

**Etai(en)t excusé(s) :**

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

A(On)t été nommé(es) **secrétaire(s) de séance :**  
Madame DARZACQ DOAT Anne

|                   |
|-------------------|
| 11 avril 2025     |
| et publication du |
| 11 avril 2025     |

**VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025**

réuni sous la présidence de Madame Patricia FEUILLET GALABERT ... ..  
... ..  
vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2025 :

**Investissement**

Dépenses : 1 642 889,01

Recettes : 1 643 292,06

**Fonctionnement**

Dépenses : 3 151 159,00

Recettes : 3 151 159,00

Pour rappel, total budget :

**Investissement**

Dépenses : 1 797 469,00 (dont 154 579,99 de RAR)

Recettes : 1 797 469,00 (dont 154 176,94 de RAR)

**Fonctionnement**

Dépenses : 3 151 159,00 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 3 151 159,00 (dont 0,00 de RAR)

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.



Ont signé Le Maire et le(s) secrétaire(s) de séance.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à LE HOUGA

Le Maire : PATRICIA GALABERT

le(s) secrétaire(s) de séance

*[Signature]*



## COMMUNE

### - Budget global (budget principal et budgets annexes) -

|                     | Fonctionnement      | Investissement      | Total               |
|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|
| COMMUNE DE LE HOUGA | 3 151 159,00        | 1 797 469,00        | 4 948 628,00        |
| <b>Total</b>        | <b>3 151 159,00</b> | <b>1 797 469,00</b> | <b>4 948 628,00</b> |

*\* Selon les règles budgétaires, pour chaque section (fonctionnement et investissement), les montants en dépense et en recette sont identiques*



## - Représentation graphique du budget principal -

SECTION DE FONCTIONNEMENT

### Dépenses

|                                           |
|-------------------------------------------|
| Charges à caractère général : 637,71 k€   |
| Charges de personnel : 663,76 k€          |
| Subventions et participations : 278,28 k€ |
| Autre : 130,21 k€                         |
| Epargne brute : 1 441,21 k€               |

### Recettes

|                                         |
|-----------------------------------------|
| Contributions directes : 982,17 k€      |
| Dotations et participations : 378,55 k€ |
| Excédent antérieur : 1 613,80 k€        |
| Autre : 176,64 k€                       |

SECTION D'INVESTISSEMENT

### Dépenses

|                                     |
|-------------------------------------|
| Dépenses d'équipement : 1 305,34 k€ |
| Dette : 104,24 k€                   |
| Autre : 387,90 k€                   |

### Recettes

|                                         |
|-----------------------------------------|
| Subventions : 184,24 k€                 |
| Dotations, fonds et réserves: 141,89 k€ |
| Epargne brute : 1 441,21 k€             |



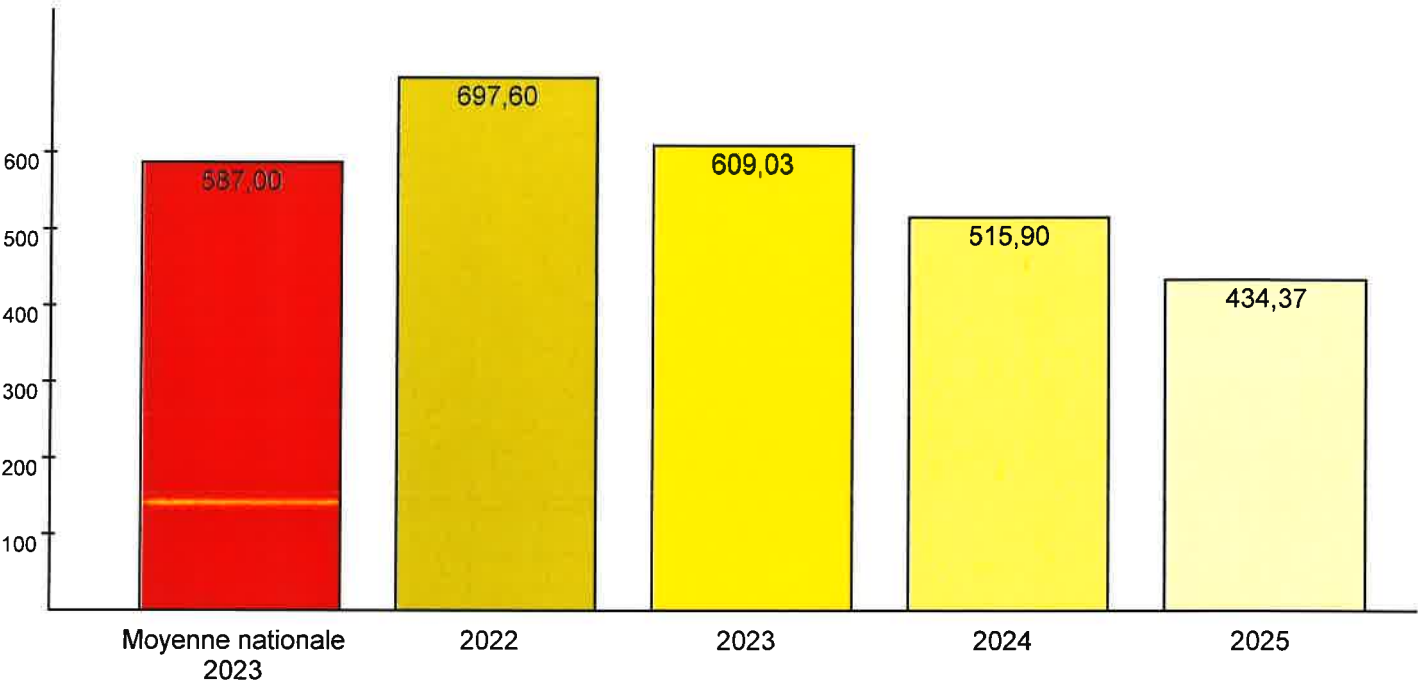
- Dette -

Tableau synthétique

| Encours de la dette |            |
|---------------------|------------|
| COMMUNE DE LE HOUGA | 524 718,62 |
| Total               | 524 718,62 |

Capacité de désendettement (Encours de la dette / capacité d'autofinancement) tous budgets confondus : 0,17 an(s)

Encours de la dette en euros par habitant tous budgets confondus





---

# BUDGET COMMUNE

## **PREAMBULE : CONTEXTE** **ECONOMIQUE-LOI DE FINANCES 2025**

Le budget primitif 2025 est élaboré dans un contexte inédit dans la mesure où l'examen des projets de loi de finances (PLF) a été suspendu puis finalement adopté le 6 février 2025. Le projet de loi de finances prévoit de redresser les comptes publics et de ramener le déficit public à 5,4% du PIB en 2025. Dans cet objectif, il propose en particulier une baisse de 50 milliards des dépenses de l'État et des taxes exceptionnelles sur les plus fortunés et les plus grandes entreprises.

L'effort budgétaire demandé aux collectivités locales a été maintenu à 2,2 milliards d'euros, comme voté par le Sénat, contre 5 milliards dans le projet de loi initial.

En 2024, l'inflation totale a reculé sensiblement et devrait retomber en moyenne annuelle à 2,4 %. Sur l'horizon de prévision, l'inflation s'inscrirait durablement en dessous de 2%.

En 2025, l'inflation diminue de nouveau pour s'établir à 1,6 % en moyenne annuelle, après 2,4 % en 2024. Ce recul s'expliquerait en particulier par une inflation négative des prix de l'énergie (baisse des tarifs réglementés de vente de l'électricité en début d'année). L'inflation hors énergie et alimentation poursuivrait sa décrue à 2,2 %, après 2,4 % en 2024.

## Quelques Nouvelles Mesures issues de la loi de 2025:

### Un impact majeur sur les finances locales :

Le budget de la France pour 2025, adopté dans le cadre de la loi de finances, introduit plusieurs mesures qui auront un impact significatif sur les finances des collectivités locales, en particulier les communes et les intercommunalités. Ces nouvelles dispositions affecteront leurs recettes, leur capacité d'investissement ainsi que l'équilibre global de leur budget.

### Gel des Fractions de TVA :

Malgré une prévision de croissance de la TVA de +2,3 %, la loi de finances 2025 gèle les fractions de TVA versées aux collectivités territoriales au niveau de 2024. Cette décision entraînera un manque à gagner de 1,2 milliard d'euros, dont environ 330 millions pour le bloc local, principalement les intercommunalités. Ce gel remet en question le modèle de compensation instauré lors de la suppression de la taxe d'habitation et de la CVAE, réduisant ainsi les marges de manœuvre budgétaires locales.

### Réduction des Aides à l'Investissement Local :

### **La loi réduit les dispositifs de soutien à l'investissement local, notamment :**

- \* **Fonds Vert** : Baisse de 2,5 milliards d'euros à 1,15 milliard en 2025.
- \* **DSIL** (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) : Réduction des autorisations d'engagement de 150 millions d'euros, partiellement compensée par une augmentation de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF).

Ces baisses restreignent la capacité des collectivités à financer des projets d'envergure, particulièrement dans le domaine de la transition écologique.



## **Nouvelles Mesures issues de la loi de 2025:**

### **Ajustements de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)**

La DGF bénéficie d'un abondement de 150 millions d'euros visant à renforcer la péréquation. Toutefois, pour les intercommunalités, cette hausse sera compensée par une réduction de leur dotation de compensation, ce qui entraînera une diminution directe de leurs ressources.

#### **Diminution de la DCRTP**

Les dotations de compensation subissent également des baisses importantes : DCRTP (Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle) : Réduction de 429 millions d'euros, dont -150 millions pour les intercommunalités (-16,8 %).

#### **Augmentation des Cotisations Employeur à la CNRACL**

Les charges sociales des collectivités vont augmenter en raison de la hausse progressive des cotisations à la CNRACL (Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales). Le taux passera de 31,65 % en 2024 à 43,65 % en 2028, avec un impact financier estimé à 1,5 milliard d'euros pour 2025 et 5 milliards d'euros d'ici 2028,

Par ailleurs, la cotisation d'assurance maladie des employeurs territoriaux, temporairement réduite en 2024, sera rétablie dès 2025. Ces hausses alourdiront le coût de la masse salariale, limitant ainsi les capacités d'embauche et d'investissement des collectivités.

## **Nouvelles Mesures issues de la loi de 2025:**

### **Revalorisation des Bases de la Fiscalité Locale**

Le coefficient de revalorisation forfaitaire des bases fiscales « ménage », notamment la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB), est fixé à +1,7 % pour 2025, contre 3,9 % en 2024.

### **Conclusion : Un effort budgétaire contraignant pour les collectivités locales**

La loi de finances 2025 impose aux communes et intercommunalités un effort budgétaire significatif, combinant réduction des ressources, gel des compensations et hausse des charges. Les collectivités devront ainsi ajuster leurs stratégies budgétaires, optimiser la gestion des dépenses courantes pour maintenir l'équilibre financier tout en continuant à investir.

Il est essentiel de rappeler que, contrairement à l'État, les collectivités territoriales ont l'obligation de présenter un budget en équilibre,

# STRUCTURE DU BUDGET COMMUNAL

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année à venir. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante **avant le 15 avril de l'année** à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget d'une commune se structure en deux sections distinctes :



D'un côté, la **section de fonctionnement** qui correspond à la gestion des affaires courantes de la collectivité,

De l'autre, la **section d'investissement**, qui correspond aux achats mobiliers et immobiliers ainsi qu'aux études et travaux portés par la collectivité.

**La section de fonctionnement**  
regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux :

- Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et les consommations fluides des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à rembourser.

- Les recettes de fonctionnement correspondent principalement aux impôts locaux, aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (location de salle, matériel, concessions...) et aux dotations versées par l'Etat.

**La section d'investissement** est liée aux projets d'investissement de la collectivité :

**Les dépenses d'investissement** font varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers ainsi que des études et des travaux réalisés soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création. On retrouve également ici le remboursement du capital des emprunts contractés pour mener à bien ces projets.

**Les recettes d'investissement** sont principalement les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement (par exemple des subventions relatives à des travaux sur un bâtiment public...), le remboursement de TVA par l'Etat, la taxe d'aménagement perçue par la commune, la capacité d'autofinancement que la commune arrive à dégager en réduisant ses dépenses de fonctionnement et les emprunts nouveaux contractés pour financer les dépenses d'investissements.

## **PRESENTATION GENERALE DU BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE**

Le budget principal 2025 de la commune est bâti sur :

- Le maintien des taux de la fiscalité directe locale depuis plusieurs années malgré un contexte de plus en plus difficiles pour les collectivités territoriales,
- Un programme d'investissement soutenu

→ Le non recours à l'emprunt

→ La recherche systématique de subventions pour l'ensemble des programmes d'investissement

→ Maîtrise des dépenses de fonctionnement

**La situation budgétaire est la suivante :**

**Excédent reporté de fonctionnement de 1 613 798,21 € (cpte 002)**

**La Capacité d'autofinancement Brute est de 224 560 €.** Elle représente l'excédent résultant du fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissement (Remboursements de dettes, dépenses d'équipement...). Elle est calculée par différence entre les produits réels (hors produits de cession d'immobilisation) et les charges réelles (hors valeur comptable des immobilisations cédées) de fonctionnement. La CAF brute est en priorité affectée au remboursement des dettes en capital.

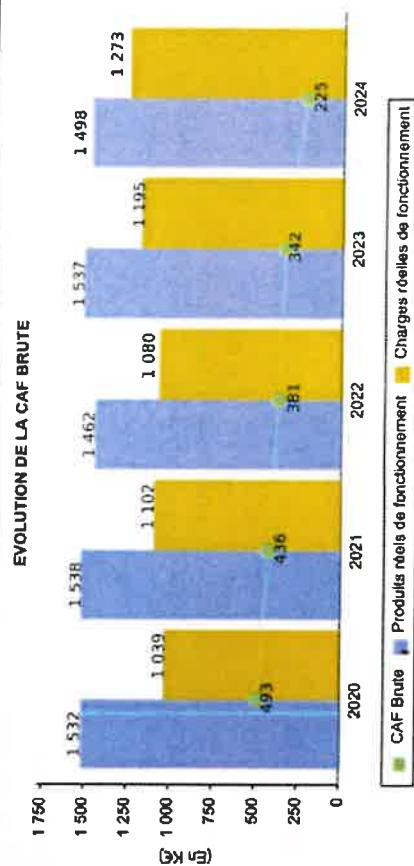
**La capacité d'autofinancement nette est de 126 072 €.** Elle représente l'excédent résultant du fonctionnement après remboursement des dettes en capital. Elle représente le reliquat disponible pour autofinancer de nouvelles dépenses d'équipement. La CAF nette est une des composantes du financement disponible.

L'encours de la dette par habitant est de 424 € en 2024 soit -17,66 % par rapport à 2023

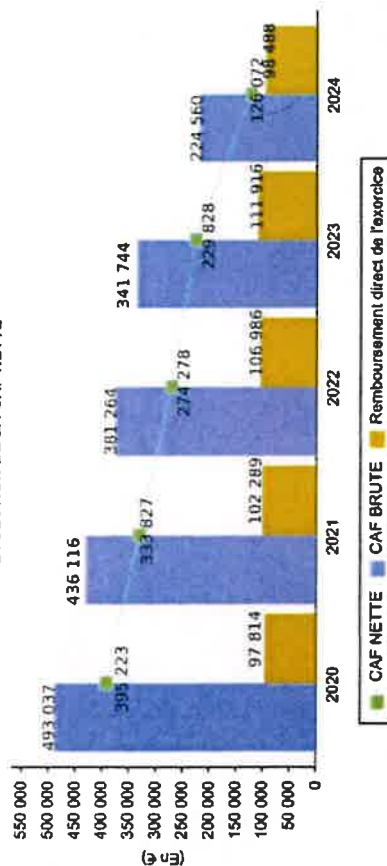
## L'autofinancement brut et net

### La capacité d'autofinancement brute

La capacité d'autofinancement (CAF) représente l'excédent résultant du fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissement (remboursements de dettes, dépenses d'équipement...). Elle est calculée par différence entre les produits réels (hors produits de cession d'immobilisation) et les charges réelles (hors valeur comptable des immobilisations cédées) de fonctionnement. La CAF brute est en priorité affectée au remboursement des dettes en capital.



### EVOLUTION DE LA CAF NETTE



### La capacité d'autofinancement nette

La capacité d'autofinancement nette (CAF nette) représente l'excédent résultant du fonctionnement après remboursement des dettes en capital. Elle représente le reliquat disponible pour autofinancer des nouvelles dépenses d'équipement. La CAF nette est une des composantes du financement disponible.

La CAF nette est un indicateur de gestion qui mesure, exercice après exercice, la capacité de la collectivité à dégager au niveau de son fonctionnement des ressources propres pour financer ses dépenses d'équipement, une fois ses dettes remboursées.

# EMPRUNTS

En 2025 trois emprunts sont en cours avec un capital restant dû au **01 janvier 2025 de 524 718,62 €.**

Un emprunt échu en septembre 2024 et un autre en février 2025,

La commune rembourse donc :

- 2 emprunts contractés en 2000 pour la réhabilitation du foyer rural qui arrivent à échéance en février 2025, et 2031
- 1 emprunt concernant l'EHPAD arrivant à échéance en 2028 (les annuités sont remboursées, en partie, par le loyer que l'EHPAD verse à la commune).

Cette année encore, la commune n'empruntera pas pour financer les investissements

## COMMUNE DE LE HOUCA

Tableau des échéances des emprunts entre 2024 et 2031 (avec emprunts sur créances)

| Emprunt<br>Numéro / Objet                      | 2024         |        | 2025 |        | 2026 |        | 2027 |        | 2028 |        | 2029 |        | 2030 |        | 2031 |    |
|------------------------------------------------|--------------|--------|------|--------|------|--------|------|--------|------|--------|------|--------|------|--------|------|----|
|                                                | 1            | 4      | 7    | 10     | 1    | 4      | 7    | 10     | 1    | 4      | 7    | 10     | 1    | 4      | 7    | 10 |
| 109758594 / Aménagement abords de la RD 6      | (10/09/2024) |        |      |        |      |        |      |        |      |        |      |        |      |        |      |    |
| 10004 / RESTRUCTURATION FOYER RURAL (2000)     | (10/02/2025) |        |      |        |      |        |      |        |      |        |      |        |      |        |      |    |
| 18338 / MAPAD                                  | (01/06/2028) |        |      |        |      |        |      |        |      |        |      |        |      |        |      |    |
| 1139002 / RESTRUCTURATION ET MISE SECUR(TE FO) | (15/07/2031) |        |      |        |      |        |      |        |      |        |      |        |      |        |      |    |
| Capital restant à rembourser Fin d'année       | 524          | 718,62 | 421  | 284,11 | 319  | 740,04 | 213  | 046,98 | 100  | 943,48 | 69   | 048,96 | 35   | 432,13 | 0,00 |    |

Pour l'année 2025 le budget global est de **4 948 628 €** dont **63,68 %** est affecté à la **section de fonctionnement et 36,32 % à l'investissement**.

Au niveau des orientations budgétaires pour l'année 2025, la commune va poursuivre au mieux la maîtrise des dépenses de fonctionnement malgré une très faible hausse des dotations et continuer à mener les investissements nécessaires au développement de la collectivité.

## SECTION FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement comprend les opérations de gestion courante ainsi que les frais de personnel, les intérêts de la dette, les subventions aux associations, et en recettes essentiellement les impôts locaux, la dotation globale de fonctionnement versée par l'État, les produits de gestion courante,

Elle est composée d'opérations :



**Réelles** qui donnent lieu à des mouvements de trésorerie ;

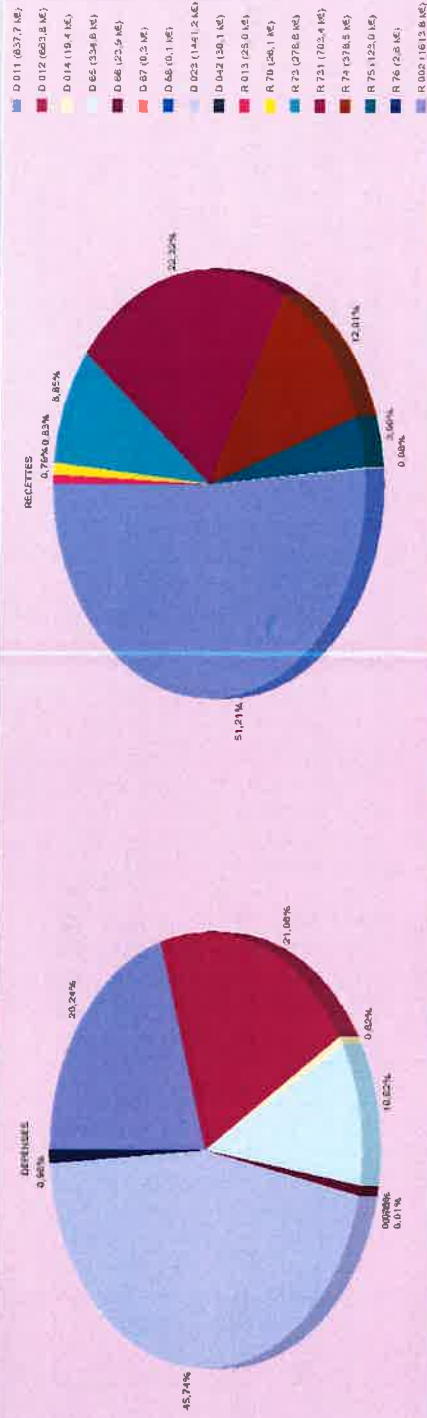


**D'ordre**, qui sont des écritures comptables n'entraînant ni encaissement ni décaissement ;

La section de fonctionnement 2025 s'établit à :

3 151 159 € pour les dépenses (1 679 820,03 € pour les dépenses réelles et 1 471 338,97 € d'opération d'ordre).

3 151 159 € pour les recettes réelles de fonctionnement



| Dépenses prévisionnelles de fonctionnement |                                                    |                     |
|--------------------------------------------|----------------------------------------------------|---------------------|
| Chapitre                                   | Désignation                                        | Montant             |
| 011                                        | Charges à caractère général                        | 637 710,00          |
| 012                                        | Charges de personnel et frais assimilés            | 663 760,00          |
| 014                                        | Atténuations de produits                           | 19 400,00           |
| 65                                         | Autres charges de gestion courante                 | 334 635,03          |
| 66                                         | Charges financières                                | 23 915,00           |
| 67                                         | Charges spécifiques                                | 300,00              |
| 68                                         | Dotations aux amortissements, aux dépréciations et | 100,00              |
| 023                                        | Virement à la section d'investissement             | 1 441 207,00        |
| 042                                        | Opérations d'ordre de transfert entre sections     | 30 131,97           |
|                                            | <b>TOTAL DEPENSES</b>                              | <b>3 151 159,00</b> |

| Recettes prévisionnelles de fonctionnement |                                                   |                     |
|--------------------------------------------|---------------------------------------------------|---------------------|
| Chapitre                                   | Désignation                                       | Montant             |
| 013                                        | Atténuations de charges                           | 25 000,00           |
| 70                                         | Produits des services, domaine et ventes diverses | 26 051,24           |
| 73                                         | Impôts et taxes                                   | 278 758,00          |
| 731                                        | Impositions directes                              | 703 416,00          |
| 74                                         | Dotations et participations                       | 378 547,00          |
| 75                                         | Autres produits de gestion courante               | 123 000,00          |
| 76                                         | Produits financiers                               | 2 588,55            |
| 002                                        | Excédent de fonctionnement reporté                | 1 613 798,21        |
|                                            | <b>TOTAL RECETTES</b>                             | <b>3 151 159,00</b> |

## RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes réelles de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des impôts locaux, dotations versées par l'Etat, diverses subventions, loyers perçus.  
**A noter que l'augmentation des bases fiscales n'étant seulement que de 1,7 % les recettes n'ont que très sensiblement augmenté en conséquence,**

### Les trois principaux types de recettes

sont :

➔ Les impôts locaux et attribution de compensation : 982 174 € ( compte 73)

➔ Les dotations versées par l'Etat : 378 547 € ( Compte 74)

➔ Les recettes encaissées au titre de prestation fournies : 26 051,24 € (compte 70)

Les ressources fiscales sont de **1 154 587 €**. Ce montant a été évalué à partir des notifications des bases et se décompose comme suit :

TFB (taxe foncier bâti): ..... 575 335 €      **taux 50,16 %**

TFNB (taxe foncier non bâti) ..... 66 084 €      **taux 90,65 %**

CFE ..... 84 193 €      **taux 21,61 %**

Taxe Habitation Résidences Secondaires ... 22 664 €      **taux 20,51 %**

IFER ..... 107 466 €

Taxe Additionnelle TFNB ..... 5 171 €

Allocations compensatrices ..... 147 580 €  
(TF,TFNB,CFE)

DCRTP ..... 77 333 €

FNGIR ..... 168 368 €

Contribution Coeff correcteur

surcompensation TH ..... - **159 497 €**

La Dotation Globale de fonctionnement a augmenté faiblement (+1038 €) Les autres produits de fonctionnement correspondent au remboursement des loyers, concessions de cimetière, de la répartition du traitement des ordures ménagères de TRIGONE entre autres (répartition du tonnage produit, 1,50 €/tonne, avec Luppé Violles 70 %/30%).



COMMUNE : 155 LE HOUGA  
ARRONDISSEMENT : 32 CONDOM  
TRÉSORERIE OU SGC : SGC DE CONDOM

N° 1259 COM (1)  
TAUX  
FDL  
2025

FINANCES PUBLIQUES

ETAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PREVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025

I - RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ETRE VOTE EN 2025

| Taxes                                     | Bases d'imposition effectives 2024<br>1 | Taux de référence 2025<br>2       | Taux plafonds 2025<br>3                     | Bases d'imposition prévisionnelles 2025<br>4  | Produits référence (col. 4 x col. 2)<br>2025<br>5          | Taux votés 2025<br>6                        | Produits attendus (col. 4 x col. 6)<br>2025<br>7            |
|-------------------------------------------|-----------------------------------------|-----------------------------------|---------------------------------------------|-----------------------------------------------|------------------------------------------------------------|---------------------------------------------|-------------------------------------------------------------|
| Taxe foncière bâtie (TFB)                 | 1 132 569                               | 50,18                             | 160,51                                      | 1 147 000                                     | 575 335                                                    | 50,16                                       | 575 335                                                     |
| Taxe foncière non bâties (TFNB)           | 71 839                                  | 90,65                             | 218,28                                      | 72 900                                        | 66 084                                                     | 90,85                                       | 66 084                                                      |
| Taxe d'habitation (TH)                    | 136 603                                 | 20,51                             | 65,25                                       | 110 500                                       | 22 664                                                     | 20,51                                       | 22 664                                                      |
| Cotisation foncière des entreprises (CFE) | 381 724                                 | 21,61                             | 48,37                                       | 389 600                                       | 84 193                                                     | 21,61                                       | 84 193                                                      |
|                                           |                                         |                                   |                                             | Total                                         | 748 276                                                    |                                             |                                                             |
| Taxe                                      | Bases d'imposition effectives 2024<br>8 | Taux de référence de TH 2025<br>9 | Taux de majoration applicable en 2024<br>10 | Bases d'imposition prévisionnelles 2025<br>11 | Produit référence (col. 4 x col. 2 x col. 6)<br>2025<br>12 | Taux de majoration applicable en 2025<br>13 | Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH vote 2025)<br>14 |
| Majoration de taxe d'habitation (MTHS)    | >>>                                     | >>>                               | >>>                                         | >>>                                           | >>>                                                        | >>>                                         | >>>                                                         |

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

| Taxes                                     | Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales)<br>8 | Taux proportionnels (col. 2 x col. 9)<br>9 | Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafonné indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée. |
|-------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Taxe foncière bâties (TFB)                | Produit total souhaité<br>748 276                                     | 50,16                                      | Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2025, cochez la case                                                                                        |
| Taxe foncière non bâties (TFNB)           | 748 276 = 1                                                           | 90,65                                      |                                                                                                                                                                  |
| Taxe d'habitation (TH)                    | 748 276                                                               | 20,51                                      |                                                                                                                                                                  |
| Cotisation foncière des entreprises (CFE) | Produit total de référence (total colonne 5)<br>748 276               | 21,61                                      |                                                                                                                                                                  |

II - RESSOURCES FISCALES INDEPENDANTES DES TAUX VOTES EN 2025

|        |                |        |       |                            |        |         |                                 |          |
|--------|----------------|--------|-------|----------------------------|--------|---------|---------------------------------|----------|
| TVA    | IFER / PYLONES | TASCOM | TAFNB | Allocations compensatoires | DCTRTP | FNGIR   | Effet du coefficient correcteur | Total 11 |
| 59 890 | 107 466        |        | 5 171 | 147 580                    | 77 333 | 168 368 | - 159 497                       | 406 311  |

III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PREVISIONNELLES POUR 2025

|                                                                  |                                                                                    |                                                                             |                                                                                     |                           |                        |
|------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|------------------------|
| Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)<br>748 276 | Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)<br>406 311 | Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2025<br>1154 587 | Le 21 MARS 2025<br>Pour la Direction des Finances publiques,<br>CATHERINE PERINETTI | Le<br>Pour la Préfecture, | Le<br>Pour la Commune, |
|------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|------------------------|

Failliet à compléter et à retourner systématiquement à la Préfecture et au service de fiscalité directe locale accompagné d'une copie de la délibération de vote des taux.

## **DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT**

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de fournitures, les prestations de services, les subventions versées aux associations, indemnités des élus, intérêts des emprunts.

**Le chapitre 011 « charges à caractère général »** pour un montant **637 710 €** est en diminution 23,60 %. On note une diminution du chapitre 60 (Achat et variation de stocks). La prévision de la ligne électricité et gaz sont en diminution grâce aux travaux d'isolation de l'école élémentaire. La ligne fourniture de petits équipements ajustée en fonction des dépenses des années précédentes Diminution du chapitre 62 (-42,70 %) Tous les articles sont globalement en baisse

**Le chapitre 012 « charges du personnel »** s'élève à **663 760 €** augmentation de 7,4 %. (pas d'augmentation du point d'indice en 2025, avancement de grade de certains agents ) Augmentation de l'article rémunération des agents non titulaires afin de pallier les arrêts maladie, augmentation du taux de la CNRACL et du taux de cotisation maladie URSSAF(+1 %).

**Le chapitre 65 « Autres charges de gestion courantes** s'élève à **334 635,03 €**. Il enregistre une baisse de 29,80 %, Augmentation de la contribution au SDIS 32 (4,6 %) Baisse des autres contributions correspondant aux travaux d'éclairage publics – 50 %, baisse de la subvention de la caisse des écoles – 66,40 % et de la subvention au CCAS -11,8 %

Les charges financières inscrites au **chapitre 66** d'un montant **23 915 €** correspondent au remboursement des intérêts de la dette.

## SECTION INVESTISSEMENT

La section d'investissement comprend les opérations qui ont pour objet d'augmenter la valeur du patrimoine de la commune. Cette section comporte, pour l'essentiel, en dépenses les travaux neufs et les grosses réparations, les acquisitions de terrains ainsi que le remboursement du capital de la dette. En recette elle intègre le reversement du fonds de compensation de la TVA, les subventions, l'autofinancement.

Elle est composée d'opérations :

- ➔ **Réelles** qui donnent lieu à des mouvements de trésorerie ;
- ➔ **D'ordre**, qui sont des écritures comptables n'entraînant ni encaissement ni décaissement ;

La section d'investissement reprend les orientations budgétaires présentées en réunion de la commission des finances du 24 mars 2025,

La section d'investissement 2025 s'équilibre à hauteur de **1 797 469 €** dont :

**1 797 469 €** pour les dépenses réelles dont  
**154 579,99 €** de restes à réaliser

**326 130,03 €** de recettes réelles dont **154 176,94 €** de restes à réaliser et **1 471 338,97 €** de recette d'ordre, virement de la section de fonctionnement (**1 441 207 €**) et amortissement de l'enfouissement des réseaux (**30 131,97 €**)



| Dépenses prévisionnelles d'investissement |                                    |              |
|-------------------------------------------|------------------------------------|--------------|
| Chapitre                                  | Désignation                        | Montant      |
| 16                                        | Emprunts et dettes assimilés       | 104 235,98   |
| 20                                        | Immobilisations incorporelles      | 123 836,00   |
| 204                                       | Subventions d'équipement versées   | 25 000,00    |
| 21                                        | Immobilisations corporelles        | 1 181 500,00 |
| 27                                        | Autres immobilisations financières | 291 407,00   |
| 001                                       | Déficit d'investissement reporté   | 71 490,02    |
|                                           | TOTAL DEPENSES                     | 1 797 469,00 |

| Recettes prévisionnelles d'investissement |                                                |              |
|-------------------------------------------|------------------------------------------------|--------------|
| Chapitre                                  | Désignation                                    | Montant      |
| 10                                        | Dotations, fonds divers et réserves            | 141 892,42   |
| 13                                        | Subventions d'investissement reçues            | 184 237,61   |
| 021                                       | Virement de la section de fonctionnement       | 1 441 207,00 |
| 040                                       | Opérations d'ordre de transfert entre sections | 30 131,97    |
|                                           | TOTAL RECETTES                                 | 1 797 469,00 |

## LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Le total des **recettes d'investissement** s'établit **1 797 469 €**. Les recettes sont constituées:

- Du virement de la section de fonctionnement qui s'élève à **1 441 207 €**.
- Des recettes propres telles que la taxe d'aménagement ainsi que la DETR et les subventions attribuées par la Région Occitanie, le Conseil Départemental

Le solde des subventions liées aux travaux de l'espace culturel, de l'aménagement du parc Lacome et de l'isolation de l'écoles élémentaire sont en attente de versement pour un montant de 154 579,99 €

Pour rappel :

**Travaux**      **Extension**      **Espace**  
**Associatif et aménagement d'une**  
**salle d'activités culturelles :**

**DETR** : 113 730 €

**Région Occitanie** 90 075 €

**Travaux d'aménagement du**  
**Parc Lacome**

**DETR** : 113 733,37 €

**DREAL** : 6380 €

**Région Occitanie** 41 478 €

**Travaux isolation par l'extérieur de**  
**l'école élémentaire et changement de**  
**la chaudière :**

**DSIL** : 37 871 €

**FONDS VERT** : 51 746,61 €

**CONSEIL DEPARTEMENTAL** : 12 900 €

## LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses réelles d'investissement d'élèvent **1 797 469 €**, incluant le déficit d'investissement reporté d'un montant de **71 490,02 €** et le remboursement de l'annuité du capital de l'emprunt d'un montant **de 104 235,98 €**.

L'investissement 2025 sera composé entre autres des opérations suivantes :

- Changement de la chaudière de l'EHPAD
- Eclairage salle culturelle
- Achat tracteur tondeuse
- Aménagement voirie rue de la transhumance
- Révision du PLU
- Diagnostic architectural de l'église
- Aménagement entrée Est du Bourg
- Mise en conformité juridique et administrative des cimetières
- Divers petits travaux école maternelle
- Voirie zone médico sociale
- Mise en sécurité RD32 et RD 165